

# Compte rendu du conseil municipal du 29/05/2018

**Présents :** Serge LE HIR, Fabienne LEROY, Emmanuel TROLONG, Guy BAILLEUL, Jean-Luc HECKEL, Stéphanie ANNE, Eric BRUNET, Martine ADRIEN, Cécile QUIEDEVILLE, François LALOUX, Nicolas CRIAUD, Mathieu PILATTE

**Représentés :**

Pierre-Emmanuel PHILIBERT pouvoir donné à Cécile QUIEDEVILLE

Michel BRULETTI pouvoir donné à Fabienne LEROY

**Absent :**

## 1 Nomination du secrétaire de séance

Stéphanie ANNE est nommée secrétaire de séance

## 2 Approbation du dernier compte rendu en date du 27.03.2018

Adopté à 11 voix pour et 1 voix contre.

François LALOUX arrive à 20h15 après le vote.

Pouvoir de Michel BRULETTI donné à 20h15 après le vote.

## 3. Taux d'imposition 2018

Suite au contrôle budgétaire, il apparaît que le conseil municipal doit revoter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018, la délibération 019/2018 prise le 27 mars étant entachée d'illégalité :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 13 voix pour et 1 voix contre, de laisser les taux identiques à ceux de 2017, à savoir :

- **Taxe d'habitation** 6.85 % pour 2018
- **Taxe foncière bâti** : 7.57 % pour 2018
- **Taxe foncière non bâti** : 14.60 % pour 2018

## 4. Choix logiciel cimetière

Après étude des devis de ADIC INFORMATIQUE et GESCIME, le conseil municipal décide à 14 voix pour, de retenir ADIC INFORMATIQUE pour la mise en place du logiciel cimetière. Devis d'un prix de 8570.21€ TTC plus un contrat de maintenance annuel de 320.40€ TTC.

## 5. Prix des concessions et cases colombarium

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **14 voix pour**, de déterminer les prix suivants à compter du **1<sup>er</sup> juin 2018**:

### CONCESSIONS

15 ans : 75€  
30 ans : 100€  
50 ans : 150€

### CAVES URNE

15 ans : 50€  
30 ans : 75€  
50 ans : 100€

### CASES COLOMBARIUM

*(une case colombarium est conçue pour 2 urnes)*

15 ans : 300€  
30 ans : 500€  
50 ans : 800€

## 6. PLUi-étude du nouveau plan

Le conseil municipal étudie le nouveau plan reçu de l'Intercom , plan à rendre pour le 5 juin 2018. Des précisions seront apportées après le rendez-vous avec Mme ALONSO le 5 juin.

## 7. Nomination coordonnateur communal- recensement population2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne **Madame Géraldine CORNIERE**, adjointe administrative à la mairie, coordonnateur communal pour le recensement de la population 2019.

## 8. Devenir des gîtes communaux

Le Conseil Municipal déclare ne pas être encore prêt à prendre une décision quant à l'avenir des gîtes communaux. Une décision sera prise après le rapport de la commission gîtes.

Fabienne LEROY signale qu'elle quitte cette commission ainsi que Jean-Luc HECKEL.

La prochaine réunion de la commission gîtes aura lieu le 6 juin.

## 9. Tarifs 2019 des gîtes communaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à **12 voix pour et 2 abstentions**, décide d'augmenter les tarifs des gîtes de 5% et fixe ainsi qu'il suit les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

### TARIFS A LA SEMAINE comprenant toutes fournitures, chauffage et draps

*Du samedi 16H au samedi 10H*

<u>GITE N°</u>	<u>HAUTE SAISON</u> juillet / août	<u>MOY. SAISON</u> mai/juin/sept <u>vacances</u> <u>scolaires</u>	<u>BASSE SAISON</u> <u>Vacances février</u> <u>autres périodes</u>
<b>N°111 2 épis</b> "Pucknall" 2 pers	298€	218€	174€
<b>N°112 1 épi</b> "Crook Hill" 4 pers	309€	229€	184€
<b>N°110 2 épis</b> "La Calverie" 8 pers	459€	328€	273€
<b>N° 109 1 épi</b> "Les fours à chaux" 4/6 pers	309€	229€	185€
<b>N°114 2 épis</b> "Les Mottes d'Anferville" 4/6 pers	343€	273€	218€

TARIFS FORMULE WEEK-END DES GITES

<u>TARIF WEEK-END</u> 2jrs/2nuits +draps		<u>OCCUPATION A LA NUIT</u> sans draps	
N°111	164€	N°111	55€
N°112	142€	N°112	65€
N°110	229€	N°110	99€
N°109	142€	N°109	65€
N°114	152€	N°114	76€

**FORFAIT 1 NUIT POUR LES GITES N°111, 112, 114, 109, 110 AVEC LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE, du samedi au dimanche : forfait de 275€ obligatoire avec la location de la salle polyvalente.**

Location des 5 gîtes en face en forfait obligatoire (nuit du samedi au dimanche) : 200€ (au lieu de 275€) pour les habitants de Crouay exclusivement

*Sans fourniture de draps, charges comprises, taxe de séjour en plus selon délibération du conseil communautaire.*

**NOVEMBRE/DECEMBRE/JANVIER/FEVRIER sauf Noël et Jour de l'An :**

***Pour cette période pas d'obligation de prendre le forfait pour location des 5 gîtes avec la salle polyvalente.***

**TARIFS WEEK-END PROLONGE :**

- **WE 3 nuits** : prix WE +12% prix de la semaine
- **WE 4 nuits** : prix WE +20% prix de la semaine
- **WE 5 nuits** : prix WE +25% prix de la semaine
- **WE 6 nuits** : prix 1 semaine de 7 nuits

**COURTS SEJOURS pendant vacances scolaires:**

Pendant les vacances scolaires et uniquement en dernière minute (si gîte libre) à J-30 au plus tôt

**2 nuits** : prix we + 10%

**3 nuits** : (prix we + 10%) + 14% du prix de la semaine selon saison

**4 nuits** : (prix we + 10%) + 24% du prix de la semaine selon saison

**5 nuits** : (prix we + 10%) + 28% du prix de la semaine selon saison

**6 nuits** : prix semaine

**TARIFS MILIEU DE SEMAINE avec draps (hors vacances scolaires)**

<b>GITE N°</b>	<b>Tarifs du lundi 14H au vendredi 12H</b>
N°111	164€
N°112	142€
N°110	229€
N°109	142€
N°114	152€

LOCATION DE LONGUE DUREE DES APPARTEMENTS D'OCTOBRE A AVRIL, DANS L'ATTENTE D'UN LOGEMENT, VALEUR DE DEUX SEMAINES DE LOCATION MOYENNE SAISON.

UNE CAUTION DE 150€ pour les gîtes n°109, 110, 111, 112, 114 sera demandée à l'arrivée dans le gîte.

**FORFAIT MENAGE :**

N°111 : 30€

N°112 : 40€

N°114 : 40€

N°109 : 40€

N°110 : 50€

Dans le cas où certains locataires refusent de prendre le forfait ménage avant l'occupation du gîte mais le demandent à la fin de leur séjour, obligeant à changer l'organisation au dernier moment, le forfait sera multiplié par 2.

**Forfait ménage** pour les gîtes : n°111, 112, 109, 110, 114 *occupés 1 nuit avec location de la salle polyvalente* : 20€ par gîte.

**ACOMPTE SUR LOCATION GITE:**

La réservation d'un gîte prend effet lors de la signature du contrat et du versement d'un acompte. Le Conseil Municipal fixe le montant de cet acompte à 25% du montant de la location. Le solde étant à verser à l'arrivée dans le gîte.

**TAXE DE SEJOUR** : en conformité avec la décision d'ISIGNY OMAHA INTERCOM

**Animaux de compagnie** : Animaux refusés dans les gîtes n°109, 110, 111, 112, 114.

**Location de draps** : 7.00€ la paire

**Personnel communal** : une réduction de 30% sera accordée, deux fois dans l'année.

**Habitant de Crouay** : -15% sur le prix de location gîte.

**10. Remplacement Viviane GLINEL dans les commissions communales**

Fabienne LEROY est nommée suppléante auprès de l'ADMR.

**11. Questions diverses**

\*Ménage gîtes été : besoin d'une personne pour travailler certains samedis de juillet et août à raison de 29 heures au total.

\*Logement école : va être libre au 1<sup>er</sup> juillet. En attente de décision : vente ou location.

**Prochain conseil municipal : mardi 3 juillet 2018 à 20h.**

**Fin de la séance à 22 h 15**